

COMMUNIQUE: 9 juin 2021

## **TRAITEMENT DES DEMANDES DE VISAS SCHENGEN**

Tenant compte de l'évolution de la situation à court et long terme, les Consulats Généraux d'Espagne à Alger et Oran annoncent qu'**à partir du 17 juin le traitement des demandes de visa Schengen reprendra partiellement.**

Cette première phase sera dédiée à la relance des relations économiques entre les entreprises algériennes et espagnoles, ainsi que le secteur touristique, qui ont été touchés par la fermeture des frontières décrété le 15 mars 2020 à l'issue de la crise sanitaire provoquée par la COVID-19.

**Les rendez-vous seront destinés aux titulaires d'un visa pour motifs professionnels ou touristiques délivré par l'un des consulats d'Espagne en Algérie d'une durée égale ou supérieure à une année ayant expiré au cours de la pandémie.**

A cet égard, l'entreprise prestataire du service de visas pour les consulats d'Espagne en Algérie (Alger et Oran), **BLS INTERNATIONAL, mettra à la disposition des demandeurs le service de rendez-vous on-line à travers sa page web à partir du 13 juin.**

Au moment de se présenter au centre des visas de BLS INTERNATIONAL, **le demandeur devra justifier par des documents qu'il dispose du visa susmentionné, faute de quoi, sa demande ne sera pas admise.**

Puisque l'Algérie se trouve sur la liste des pays à restriction temporaire de voyages non indispensables au territoire espagnol et aux pays associés à Schengen pour des raisons d'ordre public et de santé publique suite à la crise sanitaire causée par la COVID-19, **la possession d'un nouveau visa ou d'un visa en vigueur, délivré avant la crise de la COVID-19, ne constitue pas une autorisation d'entrée au territoire espagnol ou Schengen,** devant remplir l'un des critères établis dans l'Arrêté INT/552/2021, du 4 juin, modifiant l'Arrêté INT/657/2020, du 17 juillet.

Concernant les mesures sanitaires en vigueur en Espagne, le Consulat vous invite à consulter la Résolution du 4 juin 2021, de la Direction Générale de la Santé Publique, relative aux contrôles sanitaires à réaliser dans les points d'entrée de l'Espagne et la page web du Ministère de la Santé à travers le lien suivant <https://www.mscbs.gob.es/profesionales/saludPublica/ccayes/alertasActual/nCov/spth.htm>